

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS D'ARCY

DU MARDI 28 AVRIL 2009

### MENTION D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du Mardi 24 Mars 2009, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le Vendredi 27 Mars 2009 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 22 Avril 2009, nous, Claude VUILLIET, Maire de Bois d'Arcy, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le Mardi 28 Avril 2009 à 19 h 45 en salle du conseil municipal, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Avenant n° 4 au marché de travaux du Pôle Culture (tranche 2) en modification des prestations
- 2°) Avenant n° 5 au marché de travaux du Pôle Culture (tranche 2) en prolongation des délais d'exécution

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Bois d'Arcy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le Mardi 28 Avril 2009, sous la présidence de Monsieur Claude VUILLIET, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS

Monsieur Claude VUILLIET, Maire

Monsieur Jean-Philippe MALLE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Gérard REILLON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Philippe LEJEUNE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Véronique Riant, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Madame Jocelyne HANNIER, 6<sup>ème</sup> Adjointe, Madame Florence BOURDILLAT, 7<sup>ème</sup> Adjointe, Monsieur Olivier COLLO, 8<sup>ème</sup> Adjoint.

Monsieur Michel LEFOL, Monsieur Claude DESCHAMPS, Madame Françoise LAINE, Monsieur Charles LIPPI, Monsieur Alain ERNIE, Monsieur Farid BEKKA, Madame Françoise GUILLET, Madame Cécile BARBOT, Monsieur Philippe RIVES, Madame Karine LUPART, Madame Magali FERT (arrivée à 19 h 54), Monsieur Christian GAUTHEROT, Madame Isabelle GAHERY, Monsieur Alain BUARD, Madame Annick VOISSON, Monsieur François RIBEYRE, Madame Yvonne TROCME, Conseillers Municipaux.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (article L 2121-20 du C.G.C.T.)

Madame Martine ARNAL, 5<sup>ème</sup> Adjointe ayant donné pouvoir à Madame Véronique Riant, 4<sup>ème</sup> Adjointe.

Madame Chantal RIVIERE, Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Madame Florence BOURDILLAT, 7<sup>ème</sup> Adjointe.

Madame Grâce FERRARIA, Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Madame Jocelyne HANNIER, 6<sup>ème</sup> Adjointe.

Monsieur Franck BECHTOLD, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Monsieur Charles LIPPI, Conseiller Municipal.

Madame Gwénola BRUGERE, Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Monsieur Alain ERNIE, Conseiller Municipal.

Monsieur Franck HARANG, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LEFOL, Conseiller Municipal.

Monsieur Serge CHARPENTIER, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Madame Yvonne TROCME, Conseillère Municipale.

#### ABSENTE

Madame Louisiane SCHINDLER, Conseillère Municipale.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Charles LIPPI, Conseiller Municipal, **par 26 voix pour et 5 abstentions**, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1°) Avenant n° 4 au marché de travaux du Pôle Culture (tranche 2) en modification des prestations**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2006 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec la société SEE SIMEONI,*

*Vu la décision de la maîtrise d'ouvrage de ne pas donner suite au projet d'aménagement de la grange ouverte initialement prévue dans la tranche conditionnelle du marché, suite à l'étude de besoins en matière culturelle élaborée par le Cabinet Culture Partagée,*

*Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 avril 2009,*

*Vu le projet d'avenant n°4 au marché,*

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au retrait de l'aménagement de la « Grange ouverte », partie de la Tranche 2 conditionnelle du marché de travaux de réalisation du Pôle Culture. Le montant de cette moins value s'élève à 234 000 € HT, compensée à hauteur de 106 000 € en raison des frais de pilotage et de coordination complémentaires pour décalage de la Tranche 2.

Le montant total de l'avenant en moins value est donc de 128 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

**PAR 27 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Mme TROCME, M. CHARPENTIER) ET 3 ABSTENTIONS (M. BUARD, Mme VOISSON, M. RIBEYRE),**

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à passer un avenant n°4 au marché de travaux relatif à la réalisation d'un Pôle Culture passé avec l'entreprise SEE SIMEONI en moins value de 128 000 €, correspondant au retrait de l'aménagement de la « Grange ouverte » à la Tranche 2,

**-PRECISE** que ledit avenant prendra effet à compter de sa signature par le Maire,

**-DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la ville, opération 6, article 2313.

**2°) Avenant n° 5 au marché de travaux du Pôle Culture (tranche 2) en prolongation des délais d'exécution**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2006 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec la société SEE SIMEONI,*

*Vu la nécessité de prolonger le délai d'exécution du marché de travaux susvisé,*

*Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 avril 2009,*

*Vu le projet d'avenant n°5 au marché,*

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la prolongation de 5 mois du délai d'exécution du marché de travaux passé avec la société SEE SIMEONI et relatif à la réalisation d'un Pôle Culture, reportant ce délai au 30 septembre 2009.

L'avenant précise par ailleurs la formule d'actualisation du prix du marché Tranche 2 afin de permettre la variation de son prix en applications des dispositions de l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

**PAR 27 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (M. BUARD, Mme VOISSON, M. RIBEYRE, Mme TROCME, M. CHARPENTIER),**

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à passer un avenant n°5 au marché de travaux relatif à la réalisation d'un Pôle Culture passé avec l'entreprise SEE SIMEONI en prolongation des délais d'exécution de la Tranche 2,

**-PRECISE** que ledit avenant prendra effet à compter de sa signature par le Maire.

**-DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la ville, opération 6, article 2313.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 h 01.**

**LE PRESENT COMPTE-RENDU EST UN DOCUMENT DE SYNTHESE ETABLI DANS UN SOUCI D'INFORMATION GENERALE, LE PROCES-VERBAL OFFICIEL PEUT ETRE CONSULTE A LA MAIRIE OU ADRESSE A TOUTE PERSONNE QUI EN FERA LA DEMANDE.**